

## Pour qui ?

Un ressortissant d'un pays **hors Union européenne**,

**sans droit de séjour** en Belgique.

Une personne qui envisage un **retour volontaire**.

## Qui sommes-nous ?

Les coaches ICAM sont des employés de l'**Office des étrangers** qui accompagnent les personnes en séjour irrégulier.

ICAM désigne "**Individual Case Management**". Cela signifie que chaque personne bénéficie d'un accompagnement et d'un soutien sur mesure dans la recherche d'une perspective d'avenir durable.

## Contact



02/488 97 77  
(de 9h à 15h)



icamsupport@ibz.fgov.be

Chaque mercredi de 9h à 12h, vous pouvez vous présenter sans rendez-vous aux endroits suivants :

- **Bruxelles:** Boulevard Pachéco 44 , 1000 Bruxelles
- **Anvers:** Italiëlei 4/bus 1, 2000 Antwerpen
- **Liège:** Rue de Fragnée 2, 4000 Liège

URL: [www.dofi.ibz.be/en/ICAM](http://www.dofi.ibz.be/en/ICAM)

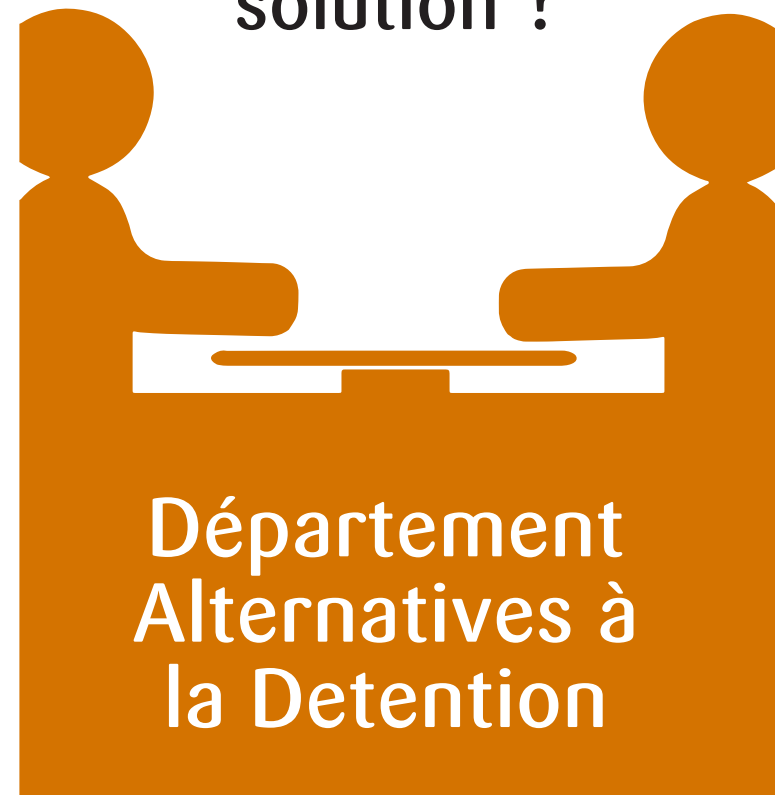


Via le code QR ci-dessus, vous obtiendrez plus de détails sur le coaching ICAM.

@DOFIDVZOE



Vous êtes en  
séjour irrégulier  
en Belgique et  
vous cherchez une  
solution ?



Département  
Alternatives à  
la Detention



Funded by  
the European Union

# Trajet d'accompagnement

## Le coaching ICAM, c'est :

- Informer, conseiller et accompagner.
- Identifier les obstacles qui empêchent le retour et chercher une solution.
- Aider au retour volontaire en collaboration avec Fedasil.

Une attention particulière est toujours accordée aux personnes présentant un profil vulnérable (victimes de la traite des êtres humains, problèmes psychologiques, etc.).

## Entretien(s) de suivi

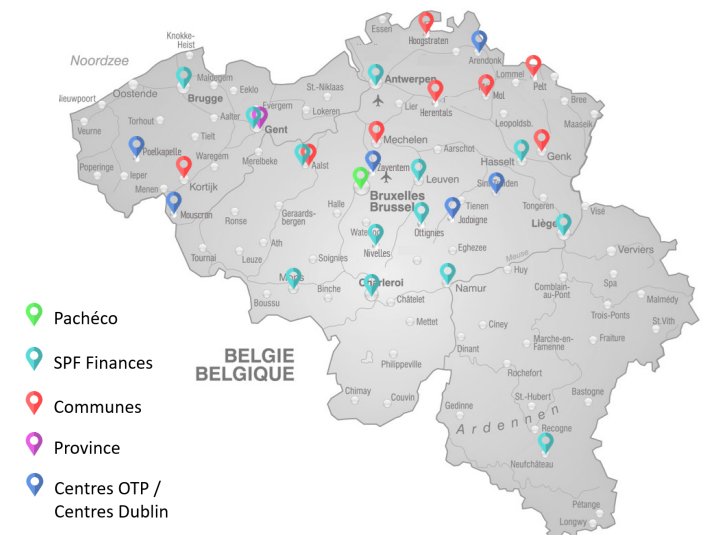
Différentes options (séjour et retour) sont explorées lors d'un ou plusieurs entretiens de suivi.

## Décision

Si un séjour en Belgique est possible, cette option sera expliquée. Si un séjour n'est pas possible, le coach ICAM fournira des informations utiles sur le retour (volontaire).

## Où nous trouver ?

Nos guichets sont répartis dans plusieurs villes et communes de Belgique.



1

## Intake

Le coach ICAM analyse la situation de la personne et lui fournit des explications au sujet de son dossier et du déroulement de l'accompagnement. Au cours de cet entretien, la personne peut également poser des questions sur sa situation et a la possibilité de fournir des informations complémentaires.

2

3